

Compte rendu CHSCT du 17 octobre 2014

Étaient présents :

Représentants de l'administration

M. BALAUDE – président, **M. Bobin** – Patrimoine, **M. Brette** – VP patrimoine, **Mme Ginon** – VP RH, **M. Guinot** –ingénieur hygiène et sécurité, **M. Pierre** – DGS adjoint DRH.

Représentants des personnels

Mme Blayo (UNSA), **Mme Brunet** – (CGT), **M. Dufaux** – (SNESUP), **Mme Dufraise** – (SNASUB), **Mme Zéroual** – (CGT).

Invités permanents

M. Puichaud Chaudot – adjoint du responsable du pôle hygiène et sécurité du service des moyens généraux

Excusé :

Jean Luc Reynaud

Ordre du jour CHSCT 17/10/2014

1. Approbation du PV du CHSCT du 26 juin 2014
2. Antennes relais présentation d'un expert (sous réserve) (observatoire des risques)
3. Désamiantage de la voirie derrière les bâtiments F et G
4. restitution de la commission de sécurité
5. Document unique (questionnaire)
6. Suivi des points soulevés au dernier CHSCT
7. Bilan social 2012 et 2013 années civiles
8. Observation Registres Hygiène/sécurité

Questions diverses

9. Note sur CHSCT de Ville d'Avray approbation du CHSCT de Nanterre et présence de membres de ce comité (à leur demande)
10. Note sur le déroulement de la réorganisation de la RH
11. Problème de la fumée du tabac bâtiment L
12. Fonctionnement des groupes de travail issus du CHSCT
13. Accès et stationnement devant le bâtiment B.
14. Incivilités à la MAE
15. Procédure virus Ebola

Points d'information :

Annnonce du départ de Mme Laurie Grzeskowiak assistante sociale pour la mi septembre.

En l'absence de M. Reynaud, secrétaire du CHSCT pour l'administration, le PV sera rédigé en lien avec Elisabeth Brunet.

Points 12 : Choix de dates de réunion pour les groupes de travail .

Le groupe 2 sur les Risques Psycho Sociaux se retrouvera le 7/11 à 14h

Le groupe 1 «accessibilité et aménagement campus et prévention des risques» le 13/11 matin

Le point 7 relatif au bilan social est reporté au prochain CHSCT

Point 1. Approbation du PV du 26 juin 2014

Après avoir pris en compte que M. Régis Starotska était bien présent lors du CHSCT du 26 juin, le PV est approuvé à l'unanimité.

Point 2. Antennes relais

Jean Luc Guinot explique la difficulté de faire venir un expert en antennes relais, (problème d'indépendance, de disponibilité ou encore de rémunération). Jean Luc Guinot propose aux membres la lecture d'une expertise datée de 2002 (en annexe : gestion des risques liés à la téléphonie)

Le service médical diffusera une information aux usagers sur les risques qui partira des recommandations européennes.

Le CRI souhaite développer la couverture WIFI sur le campus.

Il existe 3 antennes relais SFR, Bouygues et Orange actuellement sur le campus. La demande des opérateurs est de développer la 4 G, ce qui permet une transmission plus efficace et correspond selon eux aux besoins des usagers.

Stéphane Brette propose une expertise interne en la personne de David Koctru professeur d'électromagnétisme de Ville d'Avray et une rencontre avec un opérateur en la présence de un ou deux membres du CHSCT. M. Brette estime qu'augmenter le nombre d'antennes permet une émission moins élevée de chacune d'entre elle.

Frédéric Dufaux demande un moratoire en 3 ou 4 G.

Jean Luc Guinot estime que ce travail doit se faire avec la mairie pour raisonner en terme de quartiers et avoir une perspective de couverture du réseau plus globale.

En résumé 3 propositions :

- informations et recommandations kit main libre par le service médical
- rencontre entre l'enseignant de l'IUT et l'expert de SFR avec restitution de l'étude au prochain CHSCT
- inscrire dans un cadre plus large avec la ville de Nanterre

Un membre du CHSCT demande s'il existe des victimes qui se seraient signalées à cause d'une hypersensibilité aux ondes.

Le **Dr Dubar** dit ne pas avoir de retour en consultation, ni des personnels ni des étudiants.

Point 3. Désamiantage voirie bâtiments F et G :

Patrick Bobin explique que dans le cadre de la mise en sécurité incendie, des travaux lancés en juillet avec des prélèvements positifs de traces d'amiante dans le revêtement du sol de la voirie. L'université est le maître d'ouvrage, le contrôle est indépendant. Le risque est faible mais impose de fortes contraintes. Le sujet fait débat auprès des analystes mais selon le principe de précaution, l'université a décidé de procéder au désamiantage par des experts.

Le mode opératoire consiste en l'arrachage de l'enrobé pour emprisonner les déchets et limiter la poussière. Une barrière de 2m couverte de plastic protège les bâtiments, des prélèvements d'air avec une pompe seront effectués pour vérifier qu'il n'y a pas d'amiante dans l'air.

Le contexte sur ce type d'amiante est particulier. Cette fibre dans les enrobés des voiries est une découverte récente .

Didier Chatignon demande ce qu'il advient du chantier en cas de rafales de vent. Patrick Bobin précise que l'ensemble est très cadré, si les conditions ne sont pas réunies le chantier est interrompu.

Frédéric Dufaux demande quelle peut être l'incidence sur les personnes travaillant dans les services. Patrick Bobin répond que les barrières de protection sont bien adaptés et les contrôles réguliers.

Mireille Blayo demande à ce que la communication soit faite auprès des collègues qui travaillent au BSL/F/G pour une plus grande transparence et répondre à leurs inquiétudes .

Point 4. Commission sécurité :

Jean Luc Guinot expose que la dernière commission de sécurité date du 18 mars 2014. Elles ont lieu tous les 2 ans. Les dates sont imposées par l'autorité administrative. Les restrictions de cette commission seront levées par le service du patrimoine au cours des travaux réalisés en 2015, le points 6 (mettre en place les consignes dans l'ensemble des salles de cours) est en cours de finalisation.

La commission communale de sécurité gérée par le maire, a 8 ans de retard.

Les commissions départementales et régionales dépendent du préfet et concernent les bâtiments de plus de 1500 personnes. Tous les bâtiments visités sont suivis de rapports émettant de possibles réserves qui

doivent être levées. La demande est faite de pouvoir consulter ces documents. Les rapports peuvent être consultés sur simple demande dans le bureau de Patrick Bobin

Un membre du CHSCT assistera aux prochaines visites de la commission Départementale : Bâtiments de la BU et G en février 2015 et Bâtiments G et L en juillet.

Point 5. Document unique :

Le sujet risques psycho sociaux a été l'objet d'un colloque avec l'AMUE « santé au travail » dans la fonction publique.

M. Jean François Balaudé précise que le groupe de travail RPS se saisira du questionnaire et donnera les préconisations nécessaires.

Anne Sophie Ginon évoque la nécessité d'étoffer nos capacités à répondre aux difficultés rencontrées par les collègues. L'organisation passe par les services de santé.

Le questionnaire peut aider à cerner le versant interne de la responsabilité de l'université d'un point de vue psycho social.

Les risques psycho sociaux sont un des volets importants de la RSU.

L'université doit avoir un agenda avec pour objectif le renforcement significatif du volet de prévention des risques et l'organisation de prise en charge.

Concernant le questionnaire qui sera mis en ligne, **Jean François Balaudé** l'accompagnera d'une lettre pour en faire comprendre l'enjeu et l'importance d'y répondre. Le questionnaire est prêt. **Frédéric Dufaux** propose de le scinder en 2 et de procéder à deux envois pour obtenir un taux de réponse plus important, le questionnaire serait un peu long et de fixer une date limite de réponse.

Le premier envoi de ce questionnaire concerne essentiellement le personnel BIATSS. Une modification du contenu sera nécessaire pour l'envoi auprès des enseignants qui se fera dans un deuxième temps.

Le **Président** remercie Frédéric Dufaux pour le travail.

Frédéric Dufaux explique que le questionnaire se remplit directement en ligne les statistiques sont faites au fur et à mesure, l'anonymat est totalement préservé car seul M. Dufaux travaille sur ces données.

Ces données permettront une cartographie des risques pour un plan de prévention. **Thibaut Pierre** demande la mise en ligne du questionnaire en une seule fois pour simplifier la procédure. L'envoi est prévu début novembre avec un rappel une semaine après et un délai de 3 semaines pour répondre. Avant toute diffusion il faut l'accord de la CIL (correspondante Informatique et Liberté).

Frédéric Dufaux doit prendre contact avec Mme Alexandra Branco, correspondante CNIL de l'université.

Stéphane Brette annonce également un envoi d'un questionnaire sur la qualité d'accueil dans les bureaux, ceci dans le cadre de la réhabilitation des locaux pour le Plan Action Energie.

Point 8 : Point sur les incivilités :

Jean luc Guinot et **Jean-françois Balaudé** rapportent l'incident très grave survenu à l'UFR de STAPS à l'encontre d'un enseignant. **Jean Luc Guinot** est intervenu dans les amphis en lisant la charte du « savoir vivre ensemble ». **Jean François Balaudé** a également fait un discours en amphie auprès des étudiants, en condamnant toute violence par qui que ce soit, quelle que soit.

Cette violence a été condamnée et a été suivie d'une marche silencieuse de l'UFR.

Cet événement a permis l'expression d'un malaise de certains enseignants, qui ont peur de perdre la face vis à vis des collègues ou vis à vis de la direction et préfèrent taire des incivilités dont ils seraient victimes.

Une politique de fond est nécessaire avec une fermeté plus grande, clarifiant les devoirs de chacun (Charte). Un accompagnement des enseignants face à leurs difficultés et des formations trans-filières type prise de parole, comment captiver son auditoire ou tenir un amphie sont à étudier. Les UFR doivent se mettre en ordre de marche pour répondre et faire remonter les difficultés. **Thibaut Pierre** rappelle que les services des ressources humaines, de médecine et social sont des ressources internes importantes. **Jean Luc Guinot** fait également un point chaque semaine avec M. Balaudé.

Questions diverses :

Accidents du travail :

Mireille Blayo précise qu'il n'y pas d'accidents du travail liés aux postes d'activité, il s'agit plutôt d'accidents « trajet travail »

Registres H & S

2 remontées sont faites des registres hygiène et sécurité

CHSCT de Ville d'Avray

M. Thibaut Pierre nous en donne la composition. Il s'agit de donner l'avis du CHSCT principal qui sera suivi de celui du CT.

Réorganisation de la DRH

M. Thibaut Pierre en explique le déroulement

les travaux seront terminés le 28 novembre. Les déménagements auront lieu entre le 3 et 6 décembre.

Les formations seront en deux temps, les formations métiers et outils auront lieu en janvier 2015. Concernant l'outil SIHAM, 3 universités pilotes l'expérimentent mais les retours sont plutôt négatifs, il faut donc être prudent.

Dératisation

Le marché est en cours de passation, le traitement sera possible à la mi-décembre 2014. Ce problème pose la question de la nourriture qui déborde des poubelles.

Stationnement devant le bâtiment B

Il est urgent de limiter le stationnement devant le bâtiment B. Jean Luc Guinot doit s'en occuper. L'accès est encore plus encombré depuis que la barrière automatique est cassée.

Difficultés avec les cartes de contrôle le CRI devrait annuler toutes les cartes au moment des vacances pour repartir sur une base saine.

Ebola

Le **Dr Mylène Bourennane** explique que la formation a été faite auprès des vigiles et appariteurs. Elle évoque la nécessité de mettre une cellule de crise en place

la séance est levée à 17h30

Le secrétaire syndicale

Le président de l'université

Le secrétaire de séance

Mireille BLAYOT

Jean-François BALAUDE

Elisabeth BRUNET

Annexe

PERCEPTION ET GESTION DES RISQUES

I. UNE SITUATION PARADOXALE

Les études scientifiques montrent clairement que s'il existe un risque lié à la téléphonie mobile, celui-ci est faible et a trait aux téléphones portables et non aux antennes relais. Aucune étude scientifique n'a en effet pu mettre en évidence des effets biologiques qui impliqueraient un risque sanitaire pour les populations vivant à proximité des stations de base de téléphonie mobile, compte tenu de leur faible niveau d'émission d'ondes électromagnétiques (en moyenne de l'ordre du dixième des valeurs de la recommandation européenne). Il convient de rappeler que la Tour Eiffel, avec ses émetteurs de télévision, représente une puissance analogue à celle de toutes les stations de base françaises réunies.

Toutefois, les craintes exprimées, souvent avec force, par les populations concernent quasi exclusivement les stations de base (à la différence des Etats-Unis où les procès concernent les portables. Les auteurs de ce rapport ont eu l'occasion de mesurer l'ampleur de ces craintes lors du colloque qu'ils ont organisé au Sénat le 18 avril 2002 (cf. annexe n° 2).

Les inquiétudes de la population s'expriment de diverses façons :

- manifestations de parents d'élèves,
- constitutions d'associations telles que PRIARTEM (pour une réglementation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile) dont les demandes sont les suivantes :

« Dans un premier temps et pour permettre une réaction rapide en cas de problème, il faut répertorier précisément l'emplacement de ces antennes relais. Les organismes HLM sont d'ores et déjà en train de cartographier ces émetteurs. Les opérateurs de téléphonie mobile devront impérativement rendre publiques les informations utiles au complément de cette carte.

Les conséquences sanitaires de ces rayonnements n'ayant pas encore fait l'objet d'études in situ de grande ampleur pendant des laps de temps significatifs, le secrétariat d'Etat à la Santé a toute légitimité pour initier une étude indépendante. Si de telles études devaient déboucher sur des résultats

*- 97 -
préoccupants, l'utilisation de ces antennes relais devrait être gelée immédiatement.*

En tout état de cause, il est important, en vertu du principe de précaution, d'éviter les implantations d'antennes relais à proximité d'habitations et a fortiori de zones sensibles comme les écoles, hôpitaux, crèches, maisons de retraite. Les antennes existantes devront être éloignées à une distance respectable garantissant une sécurité optimum. Par ailleurs, les opérateurs doivent convenir d'un arrangement pour l'installation d'une seule antenne au service de tous, afin d'en mutualiser l'utilisation.

Enfin, pour mettre un terme à l'absence totale de réglementation, il est

indispensable qu'un opérateur de téléphonie mobile soit en mesure de présenter un permis de construire pour toute nouvelle implantation, tenant compte de la fréquence des ondes électromagnétiques, de la puissance émise et du respect d'une certaine harmonie visuelle et architecturale. De plus, en soumettant toute nouvelle implantation au respect de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, il deviendrait obligatoire de mener une étude d'impact et une enquête publique, seules à même de garantir une information transparente du public ».

- réunions locales et demandes d'enlèvement d'antennes ou d'interdiction d'installations adressées aux maires.

On se trouve en présence de plusieurs paradoxes :

- Alors que depuis des dizaines d'années plus de 60.000 antennes FM, AM, TV ont été installées sans problème, les 30.000 stations de base érigées en quelques années ont provoqué un rejet du public.
- La plupart des personnes qui s'opposent aux antennes relais utilisent et laissent leurs enfants utiliser des téléphones portables, n'admettant pas que si un risque existe, il se situe au niveau des portables, qui provoquent une exposition plus élevée.
- Réclamer l'éloignement ou la suppression des stations de base ne peut qu'augmenter l'exposition aux rayonnements électromagnétiques, tant en provenance des téléphones portables (l'éloignement des relais conduit automatiquement à l'augmentation de la puissance d'émission du portable) qu'en provenance des antennes voisines de celle qui a été supprimée. On peut rappeler à cet égard ce qui est advenu à Marseille : une école marseillaise, qui avait obtenu le démontage d'une antenne relais installée sur le toit de son bâtiment, a constaté que le niveau de rayonnement mesuré dans la cour s'était accru à la suite de cette opération. En effet, les réseaux de téléphonie mobile ajustent la puissance émise par les antennes relais, de manière à assurer une bonne couverture du territoire. En supprimant l'émetteur situé sur l'école, on avait provoqué l'augmentation du rayonnement des antennes voisines. Or, les particuliers et les associations continuent à demander l'éloignement ou la suppression des stations de base.

